

Ne pas publier, distribuer ou circuler, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

# Communiqué de presse

Paris, le 16 décembre 2022

## ALD annonce le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d'un montant d'environ 1,2 milliard d'euros dans le cadre du projet d'acquisition de LeasePlan

ALD (la « **Société** ») annonce ce jour le succès de son augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires (l'« **Augmentation de Capital** »), pour un montant (prime d'émission incluse) d'environ 1,2 milliard d'euros, marquant une étape importante dans l'acquisition stratégique envisagée de LeasePlan (l'« **Acquisition** ») dont la finalisation est attendue au premier trimestre 2023.

Tim Albertsen, directeur général d'ALD a déclaré : *“Je me réjouis du succès de cette augmentation de capital, qui a été largement sursouscrite. Je tiens à remercier nos actionnaires existants pour leur soutien continu et à accueillir les nouveaux investisseurs au capital d'ALD. Avec cette opération, ALD vient de franchir une étape clé vers la création du leader mondial de la mobilité durable. Les équipes d'ALD et de LeasePlan sont impatientes d'unir leurs forces et de créer de la valeur pour nos clients et nos actionnaires.”*

### Résultat de l'Augmentation de Capital

Le produit brut final de l'Augmentation de Capital, incluant la prime d'émission, s'élève à environ 1,2 milliard d'euros, correspondant à l'émission de 161 641 456 actions ordinaires nouvelles (les « **Actions Nouvelles** ») d'une valeur nominale unitaire de 1,50 euro au prix de souscription de 7,50 euros par Action Nouvelle.

A l'issue de la période de souscription qui s'est achevée le 13 décembre 2022, la demande totale s'est élevée à 202 156 829 d'actions, soit environ 1,5 milliard d'euros, pour un taux de

Ne pas publier, distribuer ou circuler, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

souscription d'environ 125% (et environ 175 % en excluant la souscription de Société Générale<sup>1</sup>):

- 160 925 808 Actions Nouvelles ont été souscrites à titre irréductible, représentant environ 99,6 % des Actions Nouvelles à émettre ;
- la demande à titre réductible a porté sur 41 231 021 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 715 648 Actions Nouvelles à émettre.

## Prochaines étapes de l'Acquisition

À la date du présent communiqué de presse, et comme indiqué le 28 novembre 2022, les principales conditions réglementaires et l'ensemble des conditions concurrentielles préalables à l'Acquisition ont été levées. La réalisation de l'Acquisition est attendue pour le premier trimestre 2023 sous réserve de l'obtention des approbations réglementaires restantes et de la réalisation d'autres conditions suspensives usuelles<sup>2</sup>.

## Engagement de souscription et de garantie

Conformément à son engagement, Société Générale en tant qu'actionnaire majoritaire d'ALD a souscrit des actions nouvelles pour un montant d'environ 803 millions d'euros, représentant environ 66,3 % de l'Augmentation de Capital, et détiendra environ 75,9 % du capital social d'ALD à l'issue de l'Augmentation de Capital.

Le 28 novembre 2022, un contrat de direction a été conclu entre ALD, Citigroup, JP Morgan et Société Générale, agissant en qualité de coordinateurs globaux, chefs de file et teneurs de livre associés (les « **Coordinateurs Globaux** »), et BofA Securities, Credit Suisse, Deutsche Bank, HSBC, ING, et Mediobanca agissant en qualité de teneurs de livre associés (les « **Teneurs de Livre Associés** »).

---

<sup>1</sup> Avant le lancement de l'Augmentation de Capital, Société Générale s'était engagée à participer à l'Augmentation de Capital pour un montant total de souscription d'environ 803 millions d'euros.

<sup>2</sup> Obtention de diverses autorisations réglementaires dans des juridictions étrangères, approbation de l'Acquisition par les assemblées générales d'ALD et de LeasePlan, livraison par ALD et LeasePlan d'une valeur comptable prédéterminée à la clôture de l'Acquisition.

Ne pas publier, distribuer ou circuler, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

## Incidence de l'Augmentation de Capital sur la répartition du capital

A l'issue du règlement-livraison de l'Augmentation de Capital, le capital social d'ALD s'élèvera à 848 617 644 euros et sera composé de 565 745 096 actions d'une valeur nominale unitaire de 1,50 euro. Sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, le capital social est réparti comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote <sup>(1)</sup>
Société Générale	429 649 292	75,9%	75,9%
Autodétention	1 170 854	0,2%	0,2%
Flottant	134 924 950	23,9%	23,9%
<b>Total</b>	<b>565 745 096</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>

(1) % des droits de vote = droits de vote bruts, y compris ceux attachés aux actions auto-détenues. Les actions auto-détenues sont privées de droits de vote exerçables lors de l'assemblée générale des actionnaires

Du fait de la souscription de Société Générale inférieure à sa quote-part dans ALD et du non-exercice de la garantie, le flottant d'ALD est passé de 19,9% à 23,9%. En valeur, le flottant a augmenté d'environ 50 % suite à la réalisation de l'Augmentation de Capital.

Pour rappel, environ 251 millions d'actions seront émises dans le cadre de l'Acquisition au profit des actionnaires de LeasePlan sous réserve des approbations réglementaires restantes et d'autres conditions suspensives usuelles. En conséquence, l'actionnariat d'ALD suite à la réalisation de l'Acquisition sera donc le suivant : 52,6% pour Société Générale, 30,75% pour les actionnaires de LeasePlan et 16,5% pour le flottant.<sup>3</sup>

## Calendrier indicatif de l'Augmentation de Capital

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris (compartiment A) des Actions Nouvelles sont prévus le 20 décembre 2022.

Les Actions Nouvelles porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions effectuées par ALD. Elles seront immédiatement assimilées aux

---

<sup>3</sup>En cas d'exercice des bons de souscription d'actions attribués aux actionnaires de LeasePlan, Société Générale détiendrait environ 51% du capital social du nouvel ensemble combinée immédiatement après la réalisation de de l'Acquisition et les actionnaires de LeasePlan jusqu'à 32,9% du capital social de l'entité combinée.

Ne pas publier, distribuer ou circuler, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

actions existantes d'ALD et seront négociées sur la même ligne de cotation sous le code ISIN FR0013258662.

## Engagement d'abstention / de conservation

ALD a consenti à un engagement d'abstention pour une période commençant à la date de signature du contrat de direction conclu dans le cadre de l'Augmentation de Capital et se terminant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital (sous réserve de certaines exceptions usuelles).

Société Générale entend demeurer l'actionnaire majoritaire de long terme d'ALD et s'est, à cet égard, engagée à ne pas céder ses titres pendant 40 mois après la date de réalisation de l'Acquisition conformément aux dispositions du contrat d'acquisition signé le 22 avril 2022 (sous réserve de certaines exceptions usuelles) et a consenti à un engagement de conservation pour une période commençant à la date de signature du contrat de direction conclu dans le cadre de l'Augmentation de Capital et se terminant 180 jours calendaires après la date de règlement-livraison de l'Augmentation de Capital (sous réserve de certaines exceptions usuelles).

## Mise à disposition du Prospectus

Le prospectus (le « **Prospectus** ») constitué (i) du Document d'Enregistrement Universel 2021 d'ALD déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») le 22 avril 2022 sous le numéro D. 22-0340, (ii) de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021 déposé auprès de l'AMF le 28 novembre 2022 sous le numéro D. 22-0340-A01 et (iii) d'une note d'opération (incluant le résumé du prospectus) ayant obtenu de l'AMF le numéro d'approbation n°22-470 en date du 28 novembre 2022 est disponible sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet d'ALD ([www.aldautomotive.com](http://www.aldautomotive.com)).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social d'ALD (1-3 Rue Eugène et Armand Peugeot, Corosa, 92500 Rueil-Malmaison, France).

## Facteurs de risques

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risques mentionnés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document d'Enregistrement Universel 2021, tel que complété par le chapitre 10 « Facteurs de risques » de l'amendement au Document d'Enregistrement Universel 2021 et le chapitre 2 « Facteurs de risques » de la note d'opération.

Ne pas publier, distribuer ou circuler, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

## Contacts

### Béatrice Lan-Shun

Relations Investisseurs ALD

[InvestorRelations.ALD@aldautomotive.com](mailto:InvestorRelations.ALD@aldautomotive.com)

### Stephanie Jonville

Département Communication

Tel.: +33 (0)6 46 14 81 90

[stephanie.jonville@aldautomotive.com](mailto:stephanie.jonville@aldautomotive.com)

## A propos

### ALD

ALD est le leader mondial des solutions de mobilité qui fournit des services de mobilité, de location longue durée et de gestion de flotte dans 43 pays auprès de grands groupes, de PME, de professionnels et de particuliers. Leader dans son secteur, ALD place la mobilité durable au cœur de sa stratégie, en fournissant des solutions de mobilité innovantes et des services technologiques à ses clients, les aidant ainsi à se concentrer sur leurs activités quotidiennes.

Avec 7 050 salariés dans le monde, ALD gère 1,762 million de véhicules (à fin septembre 2022).

ALD est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris (ISIN : FR0013258662 ; Ticker : ALD). La Société Générale est l'actionnaire majoritaire d'ALD Automotive.

*Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'offre d'achat, et il n'y aura pas de vente d'actions ordinaires ou d'autres instruments financiers dans un État ou une juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale en l'absence d'enregistrement ou d'approbation en vertu des lois sur les valeurs mobilières de cet État ou de cette juridiction.*

*La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.*

*Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 (tel qu'amendé le « **Règlement Prospectus** »). Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.*

*S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen (autre que la France) et du Royaume-Uni, (les « **Etats Concernés** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public de titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des Etats Concernés. Par conséquent, les valeurs mobilières peuvent être offertes et seront offertes uniquement (i) au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus, pour tout investisseur d'un Etat Concerné, ou au sens du Règlement (UE) 2017/1129 tel que faisant partie du droit national en vertu du European Union (Withdrawal) Act 2018 (le « **UK Prospectus Regulation** »), pour tout investisseur au Royaume-Uni, (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales (autres que des investisseurs qualifiés tels que définis dans le Règlement Prospectus ou dans le UK Prospectus Regulation, selon le cas),*

Ne pas publier, distribuer ou circuler, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie ou au Japon. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

*ou (iii) conformément aux dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus, ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par ALD d'un prospectus au titre du Règlement Prospectus, du UK Prospectus Regulation et/ou des réglementations applicables dans ces Etats Concernés.*

*La diffusion du présent communiqué n'est pas effectuée et n'a pas été approuvée par une personne autorisée (« authorised person ») au sens de l'article 21(1) du Financial Services and Markets Act 2000. En conséquence, le présent communiqué est adressé et destiné uniquement aux personnes situées en dehors du Royaume-Uni, (i) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals » au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé, l'« **Ordre** ») (ii) aux personnes visées par l'article 49(2) (a) à (d) (sociétés à capitaux propres élevés, associations non-immatriculées, etc.) de l'Ordre ou (iii) à toutes autres personnes auxquelles une invitation ou une incitation à s'engager dans une activité d'investissement (au sens de l'Article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) en rapport avec l'émission ou la vente de tout titre peut être légalement communiquée ou faire l'objet d'une communication (toutes ces personnes étant désignées comme « **Personnes Habilitées** »). Toute invitation, offre ou tout contrat relatif à la souscription, l'achat ou l'acquisition des valeurs mobilières objets du présent communiqué ne peut être adressé ou conclu qu'avec des Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.*

*Le présent communiqué de presse ne peut être publié, distribué ou diffusé aux Etats-Unis (y compris leurs territoires et possessions). Ce communiqué ne constitue pas une offre ni une sollicitation d'achat, de vente ou de souscrire des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les titres financiers mentionnés dans ce communiqué n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement au titre du U.S. Securities Act of 1933, tel que modifié (le « **Securities Act** ») ou de toute réglementation en matière de valeurs mobilières applicable dans tout état ou toute autre juridiction aux Etats Unis et ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis en l'absence d'un enregistrement au titre du Securities Act qu'à travers un régime d'exemption ou dans le cadre d'une opération non soumise à une obligation d'enregistrement au titre du Securities Act. ALD n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie en vertu et conformément au Securities Act ni de procéder à une offre au public aux États-Unis.*

*Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux États-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.*